



La mairie recrute



Comme annoncé lors de la cérémonie des vœux, Hervé BOUCHUT va bientôt quitter son poste de directeur et d'animateur du périscolaire.

Il s'agit d'un poste à mi-temps annualisé (17,5h / semaine), principalement axé sur les missions de direction et d'animation de l'accueil périscolaire.

Les missions principales sont les suivantes :

- accueillir et animer en toute sécurité les enfants dans le cadre de l'accueil périscolaire et de la restauration scolaire,
- organiser les emplois du temps de l'équipe d'animation sous sa responsabilité,
- participer à la construction et proposer le projet pédagogique,
- animer la relation avec les familles,
- assurer le suivi des relevés horaires d'utilisation des services, assurer le lien avec la facturation,
- contrôler et appliquer les règles d'hygiène et de sécurité,
- organiser et coordonner la mise en place des activités,
- concevoir et animer des projets d'activités de loisirs,
- préparer, animer et participer avec les élus au Conseil Municipal des Enfants.

Pour tout complément d'information, vous pouvez appeler la mairie au 04 77 20 87 08 et si vous souhaitez candidater, vous pouvez envoyer votre lettre de motivation et votre CV à la mairie, à l'adresse suivante comptabilite@mairie-fontanes.fr

Par ailleurs, après le départ de Christelle FALGON en novembre dernier, le poste d'accueil à temps partiel du secrétariat n'est toujours pas pourvu et le recrutement est toujours d'actualité. Il est possible de candidater pour les deux postes, afin d'approcher d'un temps plein.

Enfin, pour soulager Nadège POULAT et parfaire sa formation, nous avons sollicité Laurence FREYCON qui, en prestation de service, partage avec elle toute son expérience (état civil, gestion du cimetière, urbanisme, organisation des élections, etc...).

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie



Lundi : 9h à 12h ; mardi : 15h à 18h30 ; mercredi : 9h à 12h ;
jeudi : 14h à 16h30 ; vendredi : 15h à 17h.
Samedi matin lendemain de conseil municipal de 9h à 12h.

Horaires modifiés pendant les vacances scolaires :

Lundi : 9h à 12h ; mardi : 15h à 18h30 ; jeudi : 14h à 16h30.

Réglementation du brûlage des végétaux

Avant l'arrivée du printemps, il est important de rappeler la réglementation relative à l'écobuage et au brûlage des végétaux :

Extrait de la lettre du 12 juin 2018 de Monsieur le préfet aux maires du département de la Loire :

« Le brûlage des végétaux à l'air libre est une pratique polluante réglementée de façon différenciée selon les différents types d'usagers.

En effet, au-delà des troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants, dont des particules, mais aussi des composés cancérigènes : « brûler 50 kg de végétaux émet autant de particules fines que près de 6000 km parcourus par une voiture diesel récente » (source Air Rhône-Alpes).

Les dispositions réglementaires distinguent les particuliers des professionnels, agriculteurs ou forestiers.



Le brûlage des végétaux est strictement interdit pour tous les particuliers.

Cette interdiction est posée par l'article 84 du Règlement Sanitaire Départemental (RSD) qui fixe le principe général d'interdiction du brûlage à l'air libre des ordures ménagères et déchets verts ménagers en tous temps et tous lieux.

Aucune dérogation municipale n'est possible à cette règle qui s'applique aussi aux entreprises d'espaces verts ou paysagistes intervenants pour les particuliers.

Le non-respect du RSD par brûlage à l'air libre est une contravention de 3ème classe réprimée par l'article 7 du décret 2003-462 du 21 mai 2003 (amende de 450 euros)

Les services en charge de la collecte des déchets ménagers ne sont pas habilités à collecter les déchets des jardins des particuliers ni ceux des parcs.

Le broyage sur place ou la dépose sur des sites dédiés comme les déchetteries sont les seules solutions autorisées pour s'en débarrasser.

S'agissant des professionnels, agriculteurs ou forestiers, les pratiques d'écobuage ou de brûlage liés à leurs activités s'exercent en dehors du champ d'action de la réglementation relative aux déchets (RSD). Ils relèvent d'une réglementation issue du code forestier, concernant la prévention des feux de forêts, et deux arrêtés préfectoraux encadrent strictement leurs interventions.

L'incinération de végétaux sur pied (écobuage) à moins de 200 mètres des bois et forêts est une contravention de 4ème classe réprimée par l'article R163-2 du code forestier (amende de 750 euros) »

Liens :

Pour les particuliers :

- RSD Loire : https://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/RSD_LOIRE_070331-2.pdf
- Circulaire de novembre 2011 interdiction brûlage des déchets verts : https://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/Circulaire_nov2011_interdiction_brulage-dechets-verts.pdf

Pour les professionnels, agriculteurs ou forestiers :

- Arrêté préfectoral du 8 mars 1974 : https://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/Arrete_1974.pdf
- Arrêté préfectoral du 11 juillet 1984 : https://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/AP_incineration-vegetaux_11juil1984.pdf

Déploiement de la fibre : ce n'est toujours pas terminé...

ça avance
ou bien ?...

- vous avez demandé
le très haut débit...
ne quittez pas !



Nous déplorons la situation de blocage actuel d'Orange qui n'a pas tenu ses engagements de déploiement de la fibre sur la commune et toute la métropole.

Nous relayons ici le communiqué de presse, suffisamment explicite sur le sujet.

COMMUNE DE FONTANÈS - COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Etienne Métropole : la fibre n'est toujours pas totalement déployée, Orange se moque des territoires

Avec la complicité de l'état et la complaisance de la métropole (au moins jusqu'à mi 2022), la société Orange se moque des élus mais surtout des habitants de Fontanès comme des autres communes de la métropole.

Quelques explications de contexte :

2011 : ouverture aux sociétés privées (Orange, SFR, Bouygues...) des zones AMII (Appel à Manifestation d'Intention d'Investissement). Pour la Loire, Orange obtient le déploiement sur 43 communes de Saint-Etienne Métropole, et 5 communes du Roannais (zone AMII). L'engagement pris par Orange est de terminer le déploiement avant fin 2020. Les autres communes de la Loire, environ 270, confient via les EPCI (communautés de communes et d'agglomérations) au SIEL (Syndicat Intercommunal des Energies de la Loire) le déploiement du très haut débit.

2014-2015 : Orange débute le déploiement dans les zones AMII qui sont les plus denses en population, donc les plus rentables. Les autres communes sont moins denses en population donc moins rentables, le territoire est grand et les réseaux sont longs et difficiles à déployer. Le SIEL débute également son déploiement.

2017 : l'ARCEP (Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes) alerte que la vitesse de déploiement de la société Orange ne permettra pas de tenir les délais. Orange réaffirme le délai de fin 2020.

2020 : suite au Covid (il a bon dos le Covid !), Orange obtient un délai supplémentaire de 2 ans, soit une fin de déploiement reportée à fin 2022.

2020 : le SIEL a terminé son déploiement. L'ensemble du département de la Loire est fibré, sauf bien évidemment les communes déployées par « Orange ».

Février 2023 : il manque encore environ 32 000 locaux à raccorder à la fibre sur les 43 communes de SEM. Pour Fontanès, ce sont environ 90 locaux (habitations et entreprises) qui ne sont toujours pas éligibles à la fibre sur un total de 320. Depuis plusieurs mois, Orange freine le déploiement afin de faire pression sur l'état pour obtenir une rallonge financière... C'est un scandale. Nos concitoyens sont pris en otages, et les élus sont méprisés.

Après plus de 10 ans, bon nombre de français, principalement en zones péri-urbaine et rurale, n'ont toujours pas accès au très haut débit. Une fois de plus, l'Etat, par son incapacité à tenir tête aux entreprises privées (ou sa complicité), et par son incapacité à rédiger des contrats et les faire respecter, privatise les bénéfices et collectivise les pertes. En conclusion de la dernière réunion du 23 janvier avec SEM, Orange ne prend aucun engagement sur la fin du déploiement ! Le scandale continue... En 2023, certains de nos habitants n'ont même pas l'ADSL, et personne n'arrive à sanctionner Orange ! Pire, c'est Orange qui attaque l'ARCEP en justice ! Nous vivons dans un monde d'incohérences, où l'équité entre territoires n'est pas à l'ordre du jour.

Contact : Michel GANDILHON, maire de Fontanès.

Entretien des sapinières en bordure de RM3

La commune est propriétaire des cinq parcelles de sapinières situées en bordure de la route de Sorbiers (Prajalas, bas du Crêt des Alouettes, la Grand'Borne, la Croix du Geai, le Pilon).

Ces sapinières ont une cinquantaine d'années et sont composées en majorité de douglas et d'épicéas. Depuis quelques années, en période de grand vent, certains arbres fragilisés ou morts deviennent cassants et peuvent tomber en travers de la route. Afin d'éviter tout accident, la commune réfléchit à une solution pour entretenir et/ou renouveler ces plantations où la grande majorité des épicéas, qui ne sont plus adaptés à notre territoire, sont morts ou vont mourir.

Afin de maintenir une barrière naturelle pour protéger la route des congères et du brouillard, nous avons d'abord imaginé une coupe partielle des îlots et/ou éclaircies, mais cela nous a été déconseillé par l'ONF car les arbres restants seraient fragilisés en cas de tempête. De plus, les arbres qui seraient replantés deviendraient à leur tour exposés au moment de couper le restant des arbres.

Ces plantations sont également des refuges pour certains oiseaux, comme des moyens ducs qui viennent s'y reproduire. Cela nous incite donc à procéder à cet entretien en plusieurs étapes.

La première consisterait à couper intégralement la parcelle de Prajalas (qui est la plus fragilisée) ainsi que celle de la Croix du Geai. Pour tenter de maintenir une barrière naturelle de protection de la route, des andins de branchages, issus de la coupe, seraient formés en long au milieu de la parcelle. Cela permettrait donc de replanter de part et d'autre de cet andin.

Concernant celle du Pilon, il paraît envisageable de procéder à une coupe d'éclaircie et de nettoyage permettant de replanter entre les arbres restants. Ces derniers seront coupés dans plusieurs années. Cette parcelle traversée par un chemin rural permettra un entretien mécanisé tout en protégeant les jeunes plantations.

Nous avons bien conscience de l'intérêt de ces sapinières (protection naturelle et zone de biodiversité), l'objectif est bien de les reconstituer en les replantant avec des espèces plus adaptées à notre climat. Nous consultons actuellement des forestiers pour valoriser les bois coupés (en bois de charpente ou palette ou trituration résineux).

Afin de répondre à vos questions et vous expliquer la démarche, nous proposons de nous retrouver devant la mairie pour covoiturer et visiter les sapinières le **samedi 4 mars à 9h**.



Lutte contre les déjections canines sur l'espace public

La propreté de l'espace public est l'affaire de tous. Les petits gestes quotidiens ont un impact considérable sur la qualité de votre espace de vie.

Le plaisir qu'on peut prendre à se promener à Fontanès dépend pour beaucoup de la propreté de ses trottoirs, rues, chemins de promenade et espaces verts.

Quoi de plus désagréable que de devoir marcher les yeux rivés au sol pour éviter les déjections canines !

De nombreuses réclamations sont régulièrement effectuées en mairie par notre personnel et par les riverains. Les employés communaux travaillent quotidiennement pour améliorer le cadre de vie et l'embellissement de notre belle commune. Chaque jour, lors de l'entretien des massifs et pelouses, ils se retrouvent les pieds et les mains dans les déjections canines. Les gazons qui devraient pouvoir être utilisés par les enfants deviennent insalubres.



Les propriétaires de chiens doivent prendre leurs responsabilités.

Pour en venir à bout, un peu de civisme suffit, en pensant à prendre un sac plastique pour ramasser les éventuelles déjections de son animal au cours de sa promenade quotidienne !

Inscription d'entrée à l'école

Votre enfant sera scolarisé prochainement, vous pouvez dès à présent contacter l'école au 04 77 20 82 77 ou ecole.fontanes42@gmail.com. La directrice et toute l'équipe pédagogique vous accueilleront sur rendez-vous pour une visite si vous le souhaitez.



Piscine du Val d'Onzon

Les membres du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) de la piscine du Val d'Onzon ont pour mission la gestion du fonctionnement de l'actuelle piscine.

Pour faire face à des défauts d'étanchéité du bassin de nage présentant des désordres avec des fuites importantes de l'ordre de 15 m³ / jour, des expertises ont été réalisées pour identifier et confirmer l'obligation de mettre en œuvre des mesures de réparation. Dans ce contexte d'urgence, deux entreprises ont été sollicitées pour réaliser un devis de travaux.

Ceux-ci consistent à vider, nettoyer, désinfecter le bassin et poser un revêtement type membrane PVC armé.

C'est l'entreprise Hervé thermique qui a obtenu le marché de travaux pour un montant de 90 000€ TTC.



Ces travaux se déroulent du 6 au 26 février 2023 et nécessitent la fermeture de la piscine.

Face à un équipement vieillissant et en fin de vie, les membres de l'entente intercommunale chargée de la nouvelle piscine lancent sans plus attendre un appel à candidature pour une offre de marché global de performance pour la construction d'un centre aquatique à Sorbiers.

La mairie de Sorbiers est maître d'ouvrage délégué par les membres de l'entente intercommunale. Ce marché global de performance comprend les prestations de conception et de réalisation, ainsi que l'exploitation et la maintenance des équipements et du bâtiment.

A l'issue de cette consultation, de l'analyse des offres, et du niveau de subventions, la décision sera prise de construire ou pas ce nouvel équipement.

Grand Prix de cycliste de Saint-Etienne

La course cycliste organisée par l'ECSEL (Espoir Cycliste Saint-Etienne Loire) passera par la commune de Fontanès le samedi 25 mars prochain.

Les coureurs effectueront quatre tours en arrivant de Saint-Christo-en-Jarez par la RM6 puis emprunteront la RM3 jusqu'au Pilon avant de repartir vers Saint-Héand par la RM54. Après leur dernier tour, ils remonteront du Martouret jusqu'au Pilon pour terminer la boucle et redescendre sur Saint-Etienne

La circulation sera perturbée entre 12h00 et 16h30 environ, et ne sera autorisée que dans le sens de la course.

Des signaleurs bénévoles seront postés aux différents carrefours recoupant le parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs.

A ce titre, l'équipe des signaleurs recrute des bénévoles pour gérer la circulation de cet après-midi sportif.

Pour cela, contacter Sébastien Kieffer référent sur la commune au 06 03 91 30 29.





Du côté des associations

Le Comité des fêtes de Fontanès recrute !

Vous souhaitez participer à l'animation de votre commune ? Vous avez des idées d'évènements pour dynamiser l'activité festive de Fontanès ? Nous n'attendons plus que vous !
Fort de 52 ans d'existence, le Comité des fêtes cherche à renforcer son équipe.
Pour tout renseignement ou question, n'hésitez surtout pas à nous contacter au 06 26 45 86 62.

Marche des crêts 2023 : dimanche 7 mai

Vous pouvez d'ores et déjà commencer votre entraînement pour la Marche des Crêts qui aura lieu le 7 mai 2023 !



Banquet des classes et demi-décades : samedi 7 octobre

Le Comité des fêtes propose une aide pour l'organisation du banquet des classes et demi-décades du 7 octobre 2023. La prochaine réunion se tiendra le 17 mars à 20h30 à la Maison du Plâtre, si vous êtes concernés par cette soirée, vous êtes les bienvenus.



MJC

Répare Café

La deuxième édition du Répare café se profile à l'horizon, pour donner une deuxième vie à vos objets du quotidien. Nous vous donnons rendez-vous le dimanche 12 mars à 10h pour le RÉPARE CAFÉ.

Munissez-vous également de vos plus belles graines à troquer...

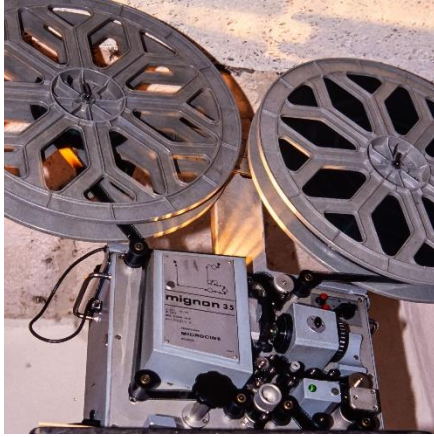
N'hésitez pas à en parler autour de vous !!!



Cinéma

Après une épopée de 40 années, il fallait bien un festival :
Il court, il court le ciné !





Les bénévoles du cinéma organisent une manifestation particulière le **samedi 18 mars** au Foyer.

- 17h30 : projection à l'ancienne du film « Un crime au paradis »
- 20h30 : théâtre avec la compagnie Play Pop : « Objection votre honneur »

Les tarifs du ciné à l'ancienne seront les mêmes que d'habitude. Le tarif unique de la pièce de théâtre sera de 5€.

Un système de réservation sera mis en place pour la pièce de théâtre.

Cette grande fête a pour vocation de revenir sur ces belles années, de célébrer l'accès à la culture au plus près de chez nous en zone rurale, de mélanger différentes disciplines artistiques et différentes générations autour du cinéma et enfin de promouvoir le Cinéma Itinérant des Monts du Lyonnais pour qu'il court, encore et encore !

Assemblée Générale

Les conditions sanitaires nous permettant de nouveau les rassemblements, les membres du bureau de la MJC sont heureux de vous inviter à l'assemblée générale.

Celle-ci se tiendra le **mercredi 29 mars** à 20h30, à la **Maison du Plâtre**, nous vous y attendons nombreux !

Assemblée Générale



Chasse aux œufs

Les membres du bureau et membres du CA actifs sont heureux de proposer à tous les enfants de Fontanès la traditionnelle chasse aux œufs dans le village...

Celle-ci aura lieu un jour durant les vacances de Printemps (le jour restant à définir), les préparatifs sont en cours et nous reviendrons vers vous pour plus d'informations.



Point de Médiation Numérique

A FONTANES

ÉCOUTE & CONFIDENTIALITÉ

Le numérique du quotidien vous pose question?

Démarches administratives ~ Prise en main de logiciel ~

Gestion de ses courriels ~

Applications & manipulations téléphones. ...

Service public gratuit ~ Pour tous ~

Sur rendez-vous privés ou en ateliers collectifs

MAIRIE de FONTANES , tous les vendredis 15h / 17h

mediateurnumerique@afrscv.fr

04 77 20 24 36 / 07 75 11 35 22



ASSOCIATION
DE SAINT-CHRISTO-
EN-JAREZ



AGENDA

DATE	MANIFESTATION	ORGANISATEUR	LIEU
Février			
Samedi 25 février	Cinéma	MJC	Le Foyer
Mars			
Samedi 4 mars	Banquet du chevreuil	ACCA	Maison du Plâtre
Vendredi 10 mars	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Samedi 11 mars	Cinéma	MJC	Le Foyer
Vendredi 17 mars	Carnaval	APE	Le Foyer
Samedi 18 mars	Cinéma projection à l'ancienne Théâtre	MJC	Le Foyer
Samedi 25 mars	Théâtre-variétés	Le Foyer	Le Foyer
Dimanche 26 mars	Théâtre-variétés	Le Foyer	Le Foyer
Mercredi 29 mars	Assemblée générale	MJC	Maison du Plâtre
Vendredi 31 mars	Théâtre-variétés	Le Foyer	Le Foyer
Avril			
Samedi 1 ^{er} avril	Théâtre-variétés	Le Foyer	Le Foyer
Dimanche 2 avril	Théâtre-variétés	Le Foyer	Le Foyer
Vendredi 7 avril	Conseil municipal	Municipalité	Mairie
Vendredi 7 avril	Chocolats de Pâques	APE	Cour de l'école
Samedi 8 avril	Cinéma	MJC	Le Foyer
Date à définir	Chasse aux œufs	MJC	Parc du château
Dimanche 16 avril	Thé dansant	APE	Maison du Plâtre
Samedi 22 avril	Cinéma	MJC	Le Foyer

Retrouvez cette Feuille d'Informations Municipales enrichie de photos et d'illustrations sur le site internet de la commune.

